



DÉCISION DU PRÉSIDENT
PÔLE RESSOURCES - SERVICE MARCHÉS PUBLICS
LISTE DES DÉCISIONS PRISES POUR LES MARCHÉS PUBLICS ET LES
AVENANTS
DU 04 MARS 2022 AU 27 MAI 2022

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-23 alinéa 3, L. 2131-2 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 20.083.1 du Conseil communautaire du 8 juillet 2020 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Considérant que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour signer les marchés publics passés en procédure adaptée ainsi que tous les avenants, indépendamment de leur procédure de passation ;

Considérant que le Président doit rendre compte de chaque décision qu'il prend en la matière au Conseil communautaire ;

I. **A DÉCIDÉ** de signer les marchés publics suivants :

Numéro du marché	Objet du marché public	Montant en € HT	Nom du titulaire	Date de signature du marché
2022M009	Accord-cadre multi attributaire à marchés subséquents Extension et renouvellement des réseaux d'assainissement collectif et des réseaux de distribution d'eau potable	Mini sur la durée de l'accord-cadre : 800 000 Maxi sur la durée de l'accord-cadre : 3 600 000	BRAULT TPSM BESSIERE FRANCES	14/03/2022
2022M010	Travaux de réfection de voirie et de pluvial - zone d'activité Saint-Julien à Cazouls les Béziers - lot 1 : travaux de réfection de voirie	202 435,54	COLAS	22/04/2022
2022M011	Travaux de réfection de voirie et de pluvial - zone d'activité Saint-Julien à Cazouls les Béziers - lot 2 : travaux de réhabilitation sans tranchée du réseau pluvial	5 152,80	ATEC REHABILITA TION	22/04/2022

II. A DÉCIDÉ de signer les avenants aux marchés publics suivants :

Numéro du marché	Objet du marché public	Objet de l'avenant	Montant en € HT	Nom du titulaire	Date de signature de l'avenant
18S0003	Installation, location et maintenance d'un système de navigation et d'aide informatisée pour l'ensemble des véhicules de la Communauté de communes La Domitienne.	Prolongation de la durée du marché	-	SYSOCO	14/05/2022

III. RAPPELLE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné.

IV. REND COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

VI. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat ainsi que, si nécessaire, au comptable public et, enfin, de son affichage à l'Hôtel communautaire.

A Maureilhan, le 21 JUIN 2022

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



Décision présentée au Conseil communautaire du

Décision transmise au représentant de l'Etat le